

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00778  
Numéro SIREN : 775 662 257  
Nom ou dénomination : SANOFI WINTHROP INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2022 sous le numéro de dépôt 10114

# COMPTES ANNUELS

**SANOFI WINTHROP INDUSTRIE**

**Société anonyme**

**20 AVENUE RAYMOND ARON 92165 ANTONY**

**DATE DE CLOTURE : 31/12/2021**

*Certifié conforme à l'original*

CM. N. A.

## Actif

	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
<i>(en millions d'euros)</i>			
Immobilisations incorporelles	3	187	438
Immobilisations corporelles	4	474	581
Immobilisations financières	5	483	15
<b>Actif immobilisé</b>		<b>1 144</b>	<b>1 034</b>
Stocks et en-cours	6	1 044	973
Avances et acomptes versés sur commandes		5	6
Clients et comptes rattachés	11	2 860	1 880
Autres actifs circulants	11	445	1 827
Placements et dépôts à court terme			
Disponibilités		10	28
<b>Actif circulant</b>		<b>4 364</b>	<b>4 714</b>
Comptes de régularisation actif	11	423	457
Écart de conversion actif		21	54
<b>Total de l'Actif</b>		<b>5 952</b>	<b>6 259</b>

## Passif

<small>(en millions d'euros)</small>	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Capital social		266	266
Primes		82	157
Réserves et report à nouveau		57	( 377)
Résultat		900	1 540
Provisions réglementées		46	59
<b>Capitaux propres</b>	<b>7</b>	<b>1 351</b>	<b>1 645</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>8</b>	<b>265</b>	<b>383</b>
Emprunts et dettes financières divers	10	67	285
Fournisseurs et comptes rattachés	11	3 983	3 116
Autres passifs circulants	11	240	763
Banques créditrices	11	1	
<b>Dettes</b>		<b>4 291</b>	<b>4 164</b>
Comptes de régularisation passif		2	3
Écart de conversion passif		43	64
<b>Total du Passif</b>		<b>5 952</b>	<b>6 259</b>

## Comptes de résultats

<small>(en millions d'euros)</small>	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>13</b>	<b>14 436</b>	<b>12 612</b>
Chiffre d'affaires net		13 785	11 837
Autres produits		651	775
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(13 224)</b>	<b>(11 102)</b>
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements		(4 605)	(4 341)
Variation de stock		162	19
Autres achats et charges externes		(2 254)	(2 318)
Impôts, taxes et versements assimilés		( 54)	( 88)
Salaires et charges sociales		( 394)	( 432)
Dotations d'exploitation		( 174)	( 170)
Autres charges		(5 905)	(3 772)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 212</b>	<b>1 510</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>14</b>	<b>( 10)</b>	<b>( 11)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>1 202</b>	<b>1 499</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>15</b>	<b>46</b>	<b>616</b>
Impôts sur les bénéfices	16	( 320)	( 549)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		( 28)	( 26)
<b>Résultat net</b>		<b>900</b>	<b>1 540</b>

## Annexe des comptes annuels

La société développe, fabrique et commercialise des produits pharmaceutiques sur la presque totalité des marchés mondiaux

### Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

- En 2021, Sanofi a poursuivi la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie, dénommée «Jouer pour gagner» (Play to Win), qui doit permettre, grâce à des décisions importantes et à des actions concrètes, de soutenir et de rétablir les marges compétitives dont l'entreprise a besoin pour continuer à accomplir sa mission. Cette stratégie s'articule autour de quatre grandes priorités : se concentrer sur la croissance, accélérer l'innovation, accroître l'efficacité opérationnelle et repenser les manières de travailler.

Dans le cadre de l'évolution des organisations pour servir la nouvelle stratégie Play to Win, une provision pour plan de départ avait été comptabilisée au 31 décembre 2020 dans les comptes de Sanofi Winthrop Industrie. Le coût des départs sur 2021 a donné lieu à une reprise de 22 millions d'euros, et une reprise sans objet de 20,8 millions d'euros a également été enregistrée dans les comptes.

- Suite à l'annonce fin 2019 de Sanofi de faire de l'activité CHC (Santé Grand Public) une GBU autonome, dotée des activités CHC de R&D, de production et commercialisation avec des fonctions support dédiées, les sites industriels de Compiègne, Lisieux et Amilly distribution de Sanofi Winthrop Industrie ont été apportés le 1er juillet 2021 à la nouvelle entité Opella Healthcare International (OHI).

- Depuis le 1er janvier 2021, interruption des flux de redevances versées par Sanofi Aventis Panama, compensée par une réduction de la marge cible de la filiale.

### Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Le règlement comptable de l'ANC utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014.

#### a) Changement de méthode comptable

Sanofi Winthrop Industrie a appliqué à compter du 1er janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n°2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC de mai 2021.

Sanofi Winthrop Industrie a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

Ce changement de méthode comptable est assimilé à un changement de réglementation comptable.

Par ailleurs, Sanofi Winthrop Industrie a décidé d'appliquer, à compter du 1er janvier 2021 également, la reconnaissance au bilan de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux afin d'harmoniser la présentation des passifs sociaux en comptes individuels avec la présentation en comptes consolidés présentés en IFRS, et ceci dans un objectif de meilleure information financière.

Ceci entraîne donc l'abandon de la méthode dite du « corridor » décrite dans la note k) Engagements de retraite.

Les modalités et l'impact de la mise en place de ces deux changements de méthodes comptables relatifs aux passifs sociaux sont indiqués dans la note k).

#### b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur le mode linéaire ou dépréciées sur une période correspondant à leur durée de protection juridique ou à défaut à leur durée de vie estimée.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs aux flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas 1 500 € sont comptablement amortis sur 1 an. Ceux dépassant ce montant sont amortis sur leur durée probable d'utilisation.

### c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan dans les provisions réglementées.

Une revue des indicateurs de perte de valeur est menée annuellement pour les immobilisations corporelles. En cas d'indice de perte de valeur, les valeurs d'utilité sont mises à jour sur la base des valeurs vénales. Lorsque la nouvelle valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années d'amortissement
Constructions industrielles	15 à 30 ans
Agencements des matériels et matériels et outillage industriels	5 à 20 ans
Matériels de transport	5 à 15 ans
Matériels et mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

### d) Participations

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

### e) Stocks

Les matières premières sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de revient de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles de qualités habituellement pratiqués dans l'industrie pharmaceutique.

### f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

### g) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
  - les garanties de cours octroyées à Sanofi Winthrop Industrie par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
  - en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
  - cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.
- Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres produits ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Winthrop Industrie à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Winthrop Industrie a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

### h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

### i) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et aux mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

### j) Provisions pour environnement

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

Les risques environnementaux recensés sont comptabilisés en provision pour risques évalués sur la base des coûts auxquels la société estime devoir faire face au cours d'une période n'excédant pas 30 ans.

### k) Engagements de retraite

#### Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels des exercices 2019 & 2020

La société accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode de référence de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Lors de la première application de cette recommandation en 2014, il a été décidé d'appliquer la méthode 2 (convergence partielle avec IAS 19R), à savoir :

- la comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice ;
  - le calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette ;
- tout en autorisant d'opter pour la comptabilisation des écarts actuariels de manière étalée selon la méthode du Corridor afin de limiter la volatilité du compte de résultat.

La fraction des écarts actuariels non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent et excédant la plus grande des valeurs ci-dessous :

- 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture ;

est amortie sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

### Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2021

Suite à la décision d'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés du Groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

Au titre du changement de méthode comptable (voir la note a) Changement de méthode), la société a ajusté sa provision en contrepartie du report à nouveau au 1er janvier 2021, selon le détail ci-après :

- changement à l'initiative de la société / abandon de la méthode du corridor : 23,2 millions d'euros ;
- changement de réglementation / adoption de la nouvelle méthode de répartition des droits : (6,2) millions d'euros.

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les provisions pour risques et charges de Sanofi Winthrop Industrie au 1er janvier 2021, s'est traduit par une diminution de 17 millions d'euros.

Pour assurer la comparabilité des exercices, l'information ci-dessous présente les principaux postes 2019 et 2020 retraités selon les nouvelles méthodes comptables :

#### Passif

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	décembre 2019 après changements
Réserves et report à nouveau	76	34	9	119
Résultat	( 452)	( 4)	( 11)	( 467)
Capitaux propres	( 376)	30	( 2)	( 348)
Provisions pour risques et charges	336	( 30)	2	308
<b>Total</b>	<b>( 40)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>( 40)</b>

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Réserves et report à nouveau	( 377)	31	(14)	( 360)	57
Résultat	1 540	(1)	(3)	1 536	900
Capitaux propres	1 163	30	( 17)	1 176	957
Provisions pour risques et charges	383	( 30)	17	370	265
<b>Total</b>	<b>1 546</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 546</b>	<b>1 222</b>

#### Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	décembre 2019 après changements
Autres produits	787			787
Dotations d'exploitations	(173)	(4)	(12)	( 189)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>614</b>	<b>( 4)</b>	<b>( 12)</b>	<b>598</b>
<b>Résultat net</b>	<b>614</b>	<b>( 4)</b>	<b>( 12)</b>	<b>598</b>

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Autres produits	775			775	651
Dotations d'exploitations	(170)	(1)	(3)	( 174)	(174)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>605</b>	<b>( 1)</b>	<b>( 3)</b>	<b>601</b>	<b>477</b>
<b>Résultat net</b>	<b>605</b>	<b>( 1)</b>	<b>( 3)</b>	<b>601</b>	<b>477</b>

### l) Gratifications d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2021 est de 1,10 %.

### m) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

### n) Chiffre d'affaires

Les ventes de produits et marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat.

### o) Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôt inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

## Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Fonds de Commerce	295		( 295)			
Licences	30		( 1)	29	( 24)	5
Logiciels	98	2	( 4)	96	( 82)	14
Autres immobilisations incorporelles	4			4	( 4)	
Immobilisation incorporelles en cours	114	55	( 1)	168		168
<b>Total</b>	<b>541</b>	<b>57</b>	<b>( 301)</b>	<b>297</b>	<b>( 110)</b>	<b>187</b>

L'impact de l'apport partiel d'actif à OHI se traduit par une diminution des immobilisations incorporelles de 301 millions d'euros dont 295 pour le fonds de commerce

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Fonds de Commerce				
Licences	( 24)	( 1)	1	( 24)
Logiciels	( 75)	( 10)	3	( 82)
Autres immobilisations incorporelles	( 4)			( 4)
Immobilisation incorporelles en cours				
<b>Total</b>	<b>( 103)</b>	<b>( 11)</b>	<b>4</b>	<b>( 110)</b>

## Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Terrains et aménagements	24	2	(4)	22	(7)	15
Constructions	377	26	(88)	315	(223)	92
Autres immobilisations corporelles	920	76	(227)	769	(551)	218
Immobilisations corporelles en cours	204	80	(129)	155	(9)	146
Avances et acomptes	3	2	(2)	3	-	3
<b>Total</b>	<b>1 528</b>	<b>186</b>	<b>(450)</b>	<b>1 264</b>	<b>(790)</b>	<b>474</b>

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2021 sont constituées comme suit :

- des constructions et agencements pour 59 millions d'euros ;
  - et des installations techniques, matériels et outillages pour 96 millions d'euros.
- La diminution des immobilisations corporelles de 450 millions d'euros est constituée principalement par l'apport partiel d'actif à OHI pour 330 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements	(7)	(1)	1	(7)
Constructions	(270)	(13)	60	(223)
Autres immobilisations corporelles	(662)	(40)	151	(551)
Immobilisations corporelles en cours	(8)	(1)		(9)
<b>Total</b>	<b>(947)</b>	<b>(55)</b>	<b>212</b>	<b>(790)</b>

## Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Participations	13	475	(13)	475		475
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Autres immobilisations financières		5		5		5
Prêts	3	1	(1)	3		3
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>481</b>	<b>(14)</b>	<b>483</b>		<b>483</b>

(en millions d'euros)	Dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Participations	(1)		1	
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>(1)</b>		<b>1</b>	

Les renseignements détaillés concernant les principales filiales et participations figurent en note 19.

La variation de l'exercice concerne la cession des titres de Sanofi Chimie à Sanofi Aventis Participations pour 13 millions d'euros et les titres de OHI et OHG pour 475 millions d'euros en rémunération de l'apport partiel d'actifs.

## Note 6/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 1113 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1038 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	
	2021	2020
Matières premières, approv.	531	426
En cours de production de biens	2	5
Produits intermédiaires et finis	533	571
Marchandises	46	36
<b>Total</b>	<b>1 113</b>	<b>1 038</b>

Le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 69 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 65 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit:

(en millions d'euros)	Dépréciations	
	2021	2020
Matières premières, approv.	( 15)	( 25)
En cours de production de biens		
Produits intermédiaires et finis	( 48)	( 34)
Marchandises	( 6)	( 6)
<b>Total</b>	<b>( 69)</b>	<b>( 65)</b>

## Note 7/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 266 148 864 euros. Il est composé de 16 634 304 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune.

Le capital social est détenu par Sanofi-Aventis Participations à 99,99%, et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat</b>	<b>266</b>	<b>157</b>	<b>( 377)</b>	<b>1 540</b>	<b>59</b>	<b>1 645</b>
Affectation du résultat 2020 aux réserves et aux reports à nouveau			417	( 417)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020 en numéraire				(1 198)		(1 198)
Autres mouvements		(75)		75	(13)	( 13)
Changement de méthodes (a)			17			17
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>				<b>900</b>		<b>900</b>
<b>Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat</b>	<b>266</b>	<b>82</b>	<b>57</b>	<b>900</b>	<b>46</b>	<b>1 351</b>

### a) Changement de méthode

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les capitaux propres de Sanofi Winthrop Industrie au 1er janvier 2021, s'est traduit par une augmentation de 17 millions d'euros.

## Note 8/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert (d)	Montants à la fin de l'exercice
<b>Provisions pour risques et charges :</b>						
Provisions pour risques divers (a)	106	32	( 14)	( 33)	( 5)	86
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (c)	133	15	( 1)	( 11)	( 33)	103
Provisions pour charges (b)	144	5	( 34)	( 31)	( 8)	76
<b>Total</b>	<b>383</b>	<b>52</b>	<b>( 49)</b>	<b>( 75)</b>	<b>( 46)</b>	<b>265</b>
<b>Dotations et reprises constatées par le résultat :</b>						
• Exploitation		39	( 20)	( 27)		( 8)
• Financier						
• Exceptionnel		13	( 29)	( 48)		( 64)
<b>Total</b>		<b>52</b>	<b>( 49)</b>	<b>( 75)</b>		<b>( 72)</b>

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Provisions pour risques et charges :</b>				
Provisions pour risques divers	86	38	48	
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	103			103
Provisions pour charges	76	17	25	34
<b>Total</b>	<b>265</b>	<b>55</b>	<b>73</b>	<b>137</b>

a) Les provisions pour risques divers comprennent principalement les provisions pour risques généraux pour 42 millions d'euros, les risques liés à l'activité de l'alliance avec Regeneron pour 11 millions d'euros, et le risque de dévaluation de créances de Mersaco au Liban pour 9 millions d'euros.

b) Les provisions pour charges au 31 décembre 2021 se décomposent comme suit :

- Provisions pour restructuration pour 41 millions d'euros, dont 38 millions d'euros liés au plan de départs Play to Win ;
- Provisions pour médailles du travail pour 35 millions d'euros.

c) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière ;
- régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. A l'exception d'un seul, ces régimes ne sont plus ouverts aux nouveaux entrants (régimes fermés).

d) La diminution des transferts de provisions de 46 millions d'euros concerne l'apport partiel d'actif à OHI pour 34 millions d'euros et les passifs sociaux pour 12 millions d'euros (une diminution de 17 millions d'euros pour les changements de méthode et une augmentation de 5 millions d'euros pour reclassement des régimes sur-financés)

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

(en %)	2021	2020
<b>• Titres cotés sur un marché actif</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
· Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,29%	13,88%
· Instruments de capitaux propres	20,42%	12,33%
· Obligations et assimilés	38,11%	34,92%
· Immobilier		
· Dérivés		
· Matières premières		
· Autres	35,18%	38,87%
<b>• Autres titres</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
· Fonds d'investissement		
· Contrats d'assurance		
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2021	2020
· Taux d'actualisation	0,00% à 1,10%	0,0 % à 0,55 %
· Taux d'inflation	1,85% à 1,95%	1,45%
· Taux d'évolution des coûts médicaux	-	-
· Taux d'indexation des prestations de retraite	0 à 2,25%	0 % à 2,25 %
· Age de la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Winthrop Industrie du 31 décembre 2021 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2021	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2020
<b>Évaluation des engagements :</b>		
À l'ouverture	195	204
Montant imputé en report à nouveau suite au changement de méthode	( 31)	
Coût des services rendus	9	9
Coût des services passés		
Charge d'intérêt	1	2
Perte (gain) actuariel	( 11)	5
Réduction de régimes	6	( 16)
Liquidation de régimes		
Transferts inter entités	( 22)	
Prestations payées	( 14)	( 9)
Amendement de régimes		
<b>Montant des engagements à la clôture</b>	<b>133</b>	<b>195</b>
<b>Valeur de marché des actifs affectés aux plans :</b>		
À l'ouverture de l'exercice	48	56
Rendement réel des actifs des régimes	1	1
Contributions de l'employeur		
Prestations payées	( 14)	( 9)
<b>Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture</b>	<b>35</b>	<b>48</b>
<b>Montant net figurant au bilan :</b>		
Engagement net	98	147
Coûts des services passés non reconnus		
Gain (perte) actuariel non reconnu		( 14)
Reclassement de régimes sur-financés	5	
<b>Provision nette figurant au bilan</b>	<b>103</b>	<b>133</b>
<b>Charge de retraite de la période :</b>		
Coût des services	14	( 7)
Charge d'intérêts	1	1
Rendement attendu des actifs des régimes		
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des pertes (gains) actuariels	( 11)	2
Effet des réductions de régimes		
Transfert inter entités		
<b>Charge de retraite de la période</b>	<b>4</b>	<b>( 4)</b>

## Note 9/ Autres provisions et dépréciations

Elles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			Montants à la fin de l'exercice
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	
Provision pour investissement				
Amortissements dérogatoires	59	7	( 20)	46
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	10	3		13
Dépréciations titres de participations	1		( 1)	
Dépréciations des stocks	65	63	( 59)	69
Dépréciations clients	104	13		117
Autres provisions pour dépréciation	5	1	( 5)	1
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>87</b>	<b>( 85)</b>	<b>246</b>

Les dépréciations de stocks sont détaillées en Note 6.

Les provisions pour dépréciations clients correspondent principalement aux dépréciations des créances sur notre filiale Sanofi Aventis Venezuela pour 99 millions d'euros.

## Note 10/ Emprunts et dettes financières divers

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Groupe et associés		
Autres	67	285
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>285</b>

Les emprunts et dettes financières Groupe et associés correspondent à des comptes courants avec Sanofi SA pour 67 millions d'euros.

## Note 11/ État des créances et des dettes

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
<b>CREANCES</b>					
<b>Actif immobilisé :</b>					
Autres immobilisations financières	6		6		6
Prêts	3		3	1	2
<b>Actif circulant :</b>					
Clients et comptes rattachés	2 977	( 117)	2 860	2 860	
Autres actifs circulants	446	( 1)	445	445	
Comptes de régularisation	423		423	41	382
<b>Total</b>	<b>3 855</b>	<b>( 118)</b>	<b>3 737</b>	<b>3 347</b>	<b>390</b>
<b>DETTES</b>					
Emprunts et dettes financières divers	67		67	67	
Banques créditrices	1		1	1	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 983		3 983	3 983	
<b>Autres passifs circulants :</b>					
Dettes fiscales et sociales	150		150	150	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15		15	15	
Autres dettes	74		74	74	
Comptes de régularisation	2		2	2	
<b>Total</b>	<b>4 293</b>		<b>4 293</b>	<b>4 293</b>	<b>0</b>

**Note 12/ Produits à recevoir et charges à payer**

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	209	
Autres créances		
Emprunts		1 522
Dettes fournisseurs		
Dettes sur immobilisations		117
Dettes fiscales et sociales		47
Autres dettes		

**Note 13/ Produits d'exploitation****a) Chiffre d'affaires net**

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		2021	2020
	<b>France</b>	<b>1 101</b>	<b>1 390</b>
	Ventes de marchandises	301	435
	Ventes de produits fabriqués	540	649
	Prestations de services	260	306
	<b>Export</b>	<b>12 684</b>	<b>10 447</b>
	Ventes de marchandises	5 110	4 690
	Ventes de produits fabriqués	7 571	5 861
	Prestations de services	3	( 104)
	<b>Total</b>	<b>13 785</b>	<b>11 837</b>

(en millions d'euros)		2021	2020
	<b>Tiers et CA Groupe mineur</b>	<b>594</b>	<b>655</b>
	France	212	228
	Export	382	427
	<b>Groupe (hors CA Groupe mineur)</b>	<b>13 191</b>	<b>11 682</b>
	France	889	1 162
	Export	12 302	10 020
	<b>Total</b>	<b>13 785</b>	<b>11 837</b>

**b) Autres produits et variations diverses**

Les autres produits d'exploitations s'élèvent à 651 millions d'euros. Ceux-ci se décomposent principalement comme suit:

- Production stockée et immobilisée pour 20 millions d'euros ;
- Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour 131 millions d'euros ;
- Redevances perçues pour 428 millions d'euros (dont 426 millions d'euros auprès du Groupe) ;
- et produits divers pour 72 millions d'euros, dont 66 millions d'euros concernent le partenariat avec Regeneron.

## Note 14/ Résultat financier

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
<b>Produits/(Charges) financiers</b>		
• dividendes (a)	( 11)	( 14)
• autres intérêts et produits assimilés (b)	( 11)	( 14)
<b>Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations (c)</b>	1	3
<b>Profit /(Pertes) net de change</b>		
<b>Total</b>	<b>( 10)</b>	<b>( 11)</b>

(a) Pas de dividendes encaissés sur 2021.

(b) Les charges d'intérêts sont principalement constituées des intérêts sur comptes courants Groupe pour 9 millions d'euros.

(c) Reprise de provision sur les titres de Sanofi Chimie pour 1 million d'euros.

## Note 15/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
• de la reprise nette des dotations aux provisions réglementées	13	1
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges	33	( 75)
• de la reprise nette des dotations des provisions pour dépréciation des immobilisations		
• de la reprise nette des dotations aux amortissements des immobilisations	( 1)	( 3)
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations	1	
• autres produits et charges exceptionnels		693
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>616</b>

## Note 16/ Impôts sur les bénéfices

Le charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés propre à la société.

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Impôt sur les bénéfices	( 320)	( 549)
<b>Total</b>	<b>( 320)</b>	<b>( 549)</b>

Depuis le 1er janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 54 rue la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de 5 ans est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale. Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre 2021
<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :</b>	
• provisions pour risques et charges	2
• provisions et charges à payer - personnel	15
• autres	(161)
<b>Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)</b>	<b>(144)</b>
<b>Total</b>	<b>(144)</b>

### Note 17/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 4 436 personnes en 2021, contre 5 013 en 2020.

Catégories	2021	2020
<b>Contrats à durée indéterminée</b>	<b>4 059</b>	<b>4 657</b>
Cadres	1 186	1 300
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	1 916	2 198
Employés / ouvriers	957	1 159
<b>Contrats à durée déterminée</b>	<b>377</b>	<b>356</b>
<b>Total</b>	<b>4 436</b>	<b>5 013</b>

## Note 18/ Engagements hors bilan

### a) Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Cautions bancaires	5			5
Locations de longue durée	4	1		5
Achats et prestations irrévocables (a)	555	48		603
Acquisition d'immobilisations	26			26
Sur opérations de croissance externe			9	9
Achats donnés au joint-ventures (b)	65	268	350	683
<b>Total</b>	<b>655</b>	<b>317</b>	<b>359</b>	<b>1 331</b>

(a) Les engagements d'achats et prestations irrévocables concernent les commandes de biens, façonnage ou services effectuées auprès de fournisseurs hors Groupe et non encore réceptionnées.

(b) Les engagements d'achats donnés au joint-ventures concernent le contrat Lonza.

### b) Engagements reçus

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Autres engagements	5			5
<b>Total</b>	<b>5</b>			<b>5</b>

Les engagements à recevoir concernent le Projet Whitebear.

## Note 19/ Tableau des filiales et participations

### Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société

(en millions d'euros)	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Un an au plus	Plus d'un an
Valeur comptable brute des titres détenus	475			
Valeur comptable nette des titres détenus	475			
Montant des prêts et avances accordés <sup>(1)</sup>				
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes comptabilisés				

(1) Y compris avances de Trésorerie accordées aux Filiales.

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la Société Sanofi Winthrop Industrie :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société
				Brute	Nette					
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Filiales et participations détenues à plus de 10 %</b>										
<b>Filiales et participations françaises</b>										
Opella Healthcare International SAS	96	413	81.519	452	452			554	25	
Opella Healthcare Group SAS	0.8	14	81.519	23	23			2	(11)	

**Filiales et participations étrangères**

**Filiales et participations significatives détenues à moins de 10 %**  
**Filiales et participations françaises**

**Filiales et participations étrangères**

## **Note 20/ Autres éléments**

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Néant

### **PARTIES LIEES**

La société n'a pas conclu sur l'exercice de transactions avec les parties liées qui soient significatives ou qui n'aient pas été conclues à des conditions normales de marché avec des parties liées autres que des filiales qu'elle détient en totalité ou avec des sociétés soeurs détenues en totalité par la même société mère que Sanofi Winthrop Industrie.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Au regard de la situation actuelle entre la Russie et l'Ukraine, la société précise que son exposition économique et bilantielle à ces deux pays n'est pas très significative. Sanofi Winthrop Industrie a réalisé environ 375 millions d'euros de chiffre d'affaires en Russie.

**SANOFI WINTHROP INDUSTRIE**  
Société anonyme au capital 266 148 864 euros  
Siège social : 82, avenue Raspail, 94250 Gentilly  
775 662 257 R.C.S. Créteil

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

**DU 29 AVRIL 2022**

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-neuf avril à neuf heures, les Actionnaires de la société SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, Société Anonyme au capital de 266 148 864 €, divisé en 16 634 304 actions de 16 € chacune (la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au 82, avenue Raspail à Gentilly (94 250), sur convocation faite par le Conseil d'Administration, suivant lettres en date du 14 avril 2022.

Le Commissaire aux Comptes a été convoqué par lettre recommandée en date du 14 avril 2022.

La société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes, s'est fait excuser.

Il a été dressé par les soins du Conseil d'Administration une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée dans la salle de réunion.

Madame Christine PISMONT préside l'Assemblée en sa qualité de Président-Directeur Général.

Monsieur Laurent GILHODES, représentant la société SANOFI-AVENTIS PARTICIPATIONS, Actionnaire présent et acceptant représentant le plus grand nombre d'actions, est appelé comme scrutateur.

Madame Elisabeth BUISSON est désignée comme Secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, le Président déclare la séance ouverte.

Il constate que les Actionnaires présents atteignent ensemble le quorum requis et que l'assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Mixte.

---

## **PARTIE ORDINAIRE**

---

### **TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 900 226 661, 31 €, est affecté de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau pour : 900 226 661, 31 €

Après affectation du résultat, le solde du compte « report à nouveau » est porté à 919 149 992.88 €

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, il est rappelé que les dividendes versés aux titres des trois exercices précédents ont été les suivants :

<b><u>EXERCICE</u></b>	<b><u>DIVIDENDE PAR ACTION</u></b>
2018	78,50 €
2019	0 €
2020	72,00€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorités requises pour les assemblées ordinaires, ratifie le transfert de siège social de la Société du 20 avenue Raymond Aron 92160 Antony au 82, avenue Raspail – 94250 Gentilly, approuvé par le Conseil d'administration en date du 30 mars 2022, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **PARTIE EXTRAORDINAIRE**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil

d'administration, décide de modifier comme suit l'article 3 des statuts en vue de prévoir de façon explicite dans son 3<sup>ème</sup> alinéa l'acquisition et la cession de biens immobiliers :

**Nouvel Article 3 :**

**« Article 3 - Objet**

La société a pour objet, tant en France qu'en tous autres pays, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers :

- la recherche, l'étude, la fabrication, l'exploitation, l'importation ou l'exportation, le conditionnement, l'achat et la vente de tous produits pharmaceutiques, dentaires, alimentaires, vétérinaires, diététiques et d'hygiène, phytothérapeutiques ou à usage diagnostique, les produits mentionnés aux articles L 5111-1° du Code de la Santé Publique, les produits cosmétiques visés aux articles L 5131-1 et suivants du Code de la Santé Publique ; ainsi que tous produits chimiques destinés à ces industries,
- la centralisation des ordres de commande que pourraient recevoir les sociétés à activité pharmaceutique, l'entreposage, le magasinage, la distribution et la livraison à la clientèle des spécialités pharmaceutiques, l'établissement et l'encaissement des factures pour ces mêmes sociétés,
- la prise en location, l'acquisition ou la vente de tout immeuble ou local industriel destiné à l'exercice de cette profession, l'achat ou l'exploitation de tous procédés s'y rapportant, l'achat, la prise et la vente de tous brevets, la concession et la prise en concession de toutes licences de fabrication se rapportant à l'objet social,
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-----

..... Pour copie certifiée conforme

**Elisabeth Buisson**  
**Secrétaire de l'Assemblée**





## **Sanofi Winthrop Industrie**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2021

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG Audit



## Sanofi Winthrop Industrie

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Sanofi Winthrop Industrie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 14 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Pierre Chassagne



# **Sanofi Winthrop Industrie**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Sanofi Winthrop Industrie

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Sanofi Winthrop Industrie,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sanofi Winthrop Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Pierre Chassagne

## Actif

<small>(en millions d'euros)</small>	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	3	187	438
Immobilisations corporelles	4	474	581
Immobilisations financières	5	483	15
<b>Actif immobilisé</b>		<b>1 144</b>	<b>1 034</b>
Stocks et en-cours	6	1 044	973
Avances et acomptes versés sur commandes		5	6
Clients et comptes rattachés	11	2 860	1 880
Autres actifs circulants	11	445	1 827
Placements et dépôts à court terme			
Disponibilités		10	28
<b>Actif circulant</b>		<b>4 364</b>	<b>4 714</b>
Comptes de régularisation actif	11	423	457
Écart de conversion actif		21	54
<b>Total de l'Actif</b>		<b>5 952</b>	<b>6 259</b>

## Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Capital social		266	266
Primes		82	157
Réserves et report à nouveau		57	( 377)
Résultat		900	1 540
Provisions réglementées		46	59
<b>Capitaux propres</b>	<b>7</b>	<b>1 351</b>	<b>1 645</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>8</b>	<b>265</b>	<b>383</b>
Emprunts et dettes financières divers	10	67	285
Fournisseurs et comptes rattachés	11	3 983	3 116
Autres passifs circulants	11	240	763
Banques créditrices	11	1	
<b>Dettes</b>		<b>4 291</b>	<b>4 164</b>
Comptes de régularisation passif		2	3
Écart de conversion passif		43	64
<b>Total du Passif</b>		<b>5 952</b>	<b>6 259</b>

## Comptes de résultats

<small>(en millions d'euros)</small>	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>13</b>	<b>14 436</b>	<b>12 612</b>
Chiffre d'affaires net		13 785	11 837
Autres produits		651	775
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(13 224)</b>	<b>(11 102)</b>
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements		(4 605)	(4 341)
Variation de stock		162	19
Autres achats et charges externes		(2 254)	(2 318)
Impôts, taxes et versements assimilés		( 54)	( 88)
Salaires et charges sociales		( 394)	( 432)
Dotations d'exploitation		( 174)	( 170)
Autres charges		(5 905)	(3 772)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 212</b>	<b>1 510</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>14</b>	<b>( 10)</b>	<b>( 11)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>1 202</b>	<b>1 499</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>15</b>	<b>46</b>	<b>616</b>
Impôts sur les bénéfices	16	( 320)	( 549)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		( 28)	( 26)
<b>Résultat net</b>		<b>900</b>	<b>1 540</b>

## Annexe des comptes annuels

La société développe, fabrique et commercialise des produits pharmaceutiques sur la presque totalité des marchés mondiaux

### Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

• En 2021, Sanofi a poursuivi la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie, dénommée «Jouer pour gagner» (Play to Win), qui doit permettre, grâce à des décisions importantes et à des actions concrètes, de soutenir et de rétablir les marges compétitives dont l'entreprise a besoin pour continuer à accomplir sa mission. Cette stratégie s'articule autour de quatre grandes priorités : se concentrer sur la croissance, accélérer l'innovation, accroître l'efficacité opérationnelle et repenser les manières de travailler.

Dans le cadre de l'évolution des organisations pour servir la nouvelle stratégie Play to Win, une provision pour plan de départ avait été comptabilisée au 31 décembre 2020 dans les comptes de Sanofi Winthrop Industrie. Le coût des départs sur 2021 a donné lieu à une reprise de 22 millions d'euros, et une reprise sans objet de 20,8 millions d'euros a également été enregistrée dans les comptes.

• Suite à l'annonce fin 2019 de Sanofi de faire de l'activité CHC (Santé Grand Public) une GBU autonome, dotée des activités CHC de R&D, de production et commercialisation avec des fonctions support dédiées, les sites industriels de Compiègne, Lisieux et Amilly distribution de Sanofi Winthrop Industrie ont été apportés le 1er juillet 2021 à la nouvelle entité Opella Healthcare International (OHI).

• Depuis le 1er janvier 2021, interruption des flux de redevances versées par Sanofi Aventis Panama, compensée par une réduction de la marge cible de la filiale.

### Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Le règlement comptable de l'ANC utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014.

#### a) Changement de méthode comptable

Sanofi Winthrop Industrie a appliqué à compter du 1er janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n°2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC de mai 2021.

Sanofi Winthrop Industrie a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

Ce changement de méthode comptable est assimilé à un changement de réglementation comptable.

Par ailleurs, Sanofi Winthrop Industrie a décidé d'appliquer, à compter du 1er janvier 2021 également, la reconnaissance au bilan de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux afin d'harmoniser la présentation des passifs sociaux en comptes individuels avec la présentation en comptes consolidés présentés en IFRS, et ceci dans un objectif de meilleure information financière.

Ceci entraîne donc l'abandon de la méthode dite du « corridor » décrite dans la note k) Engagements de retraite.

Les modalités et l'impact de la mise en place de ces deux changements de méthodes comptables relatifs aux passifs sociaux sont indiqués dans la note k).

#### b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur le mode linéaire ou dépréciées sur une période correspondant à leur durée de protection juridique ou à défaut à leur durée de vie estimée.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs aux flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas 1 500 € sont comptablement amortis sur 1 an. Ceux dépassant ce montant sont amortis sur leur durée probable d'utilisation.

### c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan dans les provisions réglementées.

Une revue des indicateurs de perte de valeur est menée annuellement pour les immobilisations corporelles. En cas d'indice de perte de valeur, les valeurs d'utilité sont mises à jour sur la base des valeurs vénales. Lorsque la nouvelle valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	<b>Nombre d'années d'amortissement</b>
Constructions industrielles	15 à 30 ans
Agencements des matériels et matériels et outillage industriels	5 à 20 ans
Matériels de transport	5 à 15 ans
Matériels et mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

### d) Participations

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

### e) Stocks

Les matières premières sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de revient de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles de qualités habituellement pratiqués dans l'industrie pharmaceutique.

### f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

### g) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit :

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Winthrop Industrie par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres produits ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Winthrop Industrie à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Winthrop Industrie a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

### h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

### i) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et aux mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

### j) Provisions pour environnement

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

Les risques environnementaux recensés sont comptabilisés en provision pour risques évalués sur la base des coûts auxquels la société estime devoir faire face au cours d'une période n'excédant pas 30 ans.

### k) Engagements de retraite

#### Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels des exercices 2019 & 2020

La société accorde à ses salariés des plans de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la méthode de référence de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Lors de la première application de cette recommandation en 2014, il a été décidé d'appliquer la méthode 2 (convergence partielle avec IAS 19R), à savoir :

- la comptabilisation immédiate en charge du coût des services passés non acquis de l'exercice ;
  - le calcul du rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation retenu pour la dette ;
- tout en autorisant d'opter pour la comptabilisation des écarts actuariels de manière étalée selon la méthode du Corridor afin de limiter la volatilité du compte de résultat.

La fraction des écarts actuariels non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent et excédant la plus grande des valeurs ci-dessous :

- 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture ;

est amortie sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

### Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2021

Suite à la décision d'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés du Groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

Au titre du changement de méthode comptable (voir la note a) Changement de méthode), la société a ajusté sa provision en contrepartie du report à nouveau au 1er janvier 2021, selon le détail ci-après :

- changement à l'initiative de la société / abandon de la méthode du corridor : 23,2 millions d'euros ;
- changement de réglementation / adoption de la nouvelle méthode de répartition des droits : (6,2) millions d'euros.

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les provisions pour risques et charges de Sanofi Winthrop Industrie au 1er janvier 2021, s'est traduit par une diminution de 17 millions d'euros.

Pour assurer la comparabilité des exercices, l'information ci-dessous présente les principaux postes 2019 et 2020 retraités selon les nouvelles méthodes comptables :

#### Passif

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	décembre 2019 après changements
Réserves et report à nouveau	76	34	9	119
Résultat	( 452)	( 4)	( 11)	( 467)
<b>Capitaux propres</b>	<b>( 376)</b>	<b>30</b>	<b>( 2)</b>	<b>( 348)</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>336</b>	<b>( 30)</b>	<b>2</b>	<b>308</b>
<b>Total</b>	<b>( 40)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>( 40)</b>

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Réserves et report à nouveau	( 377)	31	(14)	( 360)	57
Résultat	1 540	(1)	(3)	1 536	900
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 163</b>	<b>30</b>	<b>( 17)</b>	<b>1 176</b>	<b>957</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>383</b>	<b>( 30)</b>	<b>17</b>	<b>370</b>	<b>265</b>
<b>Total</b>	<b>1 546</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 546</b>	<b>1 222</b>

#### Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2019 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	décembre 2019 après changements
Autres produits	787			787
Dotations d'exploitations	(173)	(4)	(12)	( 189)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>614</b>	<b>( 4)</b>	<b>( 12)</b>	<b>598</b>
<b>Résultat net</b>	<b>614</b>	<b>( 4)</b>	<b>( 12)</b>	<b>598</b>

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020 avant changements	Effet changement de réglementation	changement à l'initiative de la société	décembre 2020 après changements	Au 31 décembre 2021
Autres produits	775			775	651
Dotations d'exploitations	(170)	(1)	(3)	( 174)	(174)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>605</b>	<b>( 1)</b>	<b>( 3)</b>	<b>601</b>	<b>477</b>
<b>Résultat net</b>	<b>605</b>	<b>( 1)</b>	<b>( 3)</b>	<b>601</b>	<b>477</b>

### l) Gratifications d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2021 est de 1,10 %.

### m) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

### n) Chiffre d'affaires

Les ventes de produits et marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat.

### o) Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôt inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

## Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Fonds de Commerce	295		( 295)			
Licences	30		( 1)	29	( 24)	5
Logiciels	98	2	( 4)	96	( 82)	14
Autres immobilisations incorporelles	4			4	( 4)	
Immobilisation incorporelles en cours	114	55	( 1)	168		168
<b>Total</b>	<b>541</b>	<b>57</b>	<b>( 301)</b>	<b>297</b>	<b>( 110)</b>	<b>187</b>

L'impact de l'apport partiel d'actif à OHI se traduit par une diminution des immobilisations incorporelles de 301 millions d'euros dont 295 pour le fonds de commerce

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Fonds de Commerce				
Licences	( 24)	( 1)	1	( 24)
Logiciels	( 75)	( 10)	3	( 82)
Autres immobilisations incorporelles	( 4)			( 4)
Immobilisation incorporelles en cours				
<b>Total</b>	<b>( 103)</b>	<b>( 11)</b>	<b>4</b>	<b>( 110)</b>

## Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Terrains et aménagements	24	2	( 4)	22	( 7)	15
Constructions	377	26	( 88)	315	( 223)	92
Autres immobilisations corporelles	920	76	( 227)	769	( 551)	218
Immobilisations corporelles en cours	204	80	( 129)	155	( 9)	146
Avances et acomptes	3	2	( 2)	3	–	3
<b>Total</b>	<b>1 528</b>	<b>186</b>	<b>( 450)</b>	<b>1 264</b>	<b>( 790)</b>	<b>474</b>

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2021 sont constituées comme suit :

- des constructions et agencements pour 59 millions d'euros ;
- et des installations techniques, matériels et outillages pour 96 millions d'euros.

La diminution des immobilisations corporelles de 450 millions d'euros est constituée principalement par l'apport partiel d'actif à OHI pour 330 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements	( 7)	( 1)	1	( 7)
Constructions	( 270)	( 13)	60	( 223)
Autres immobilisations corporelles	( 662)	( 40)	151	( 551)
Immobilisations corporelles en cours	( 8)	( 1)		( 9)
<b>Total</b>	<b>( 947)</b>	<b>( 55)</b>	<b>212</b>	<b>( 790)</b>

## Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Participations	13	475	( 13)	475		475
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés		5		5		5
Autres immobilisations financières						
Prêts	3	1	( 1)	3		3
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>481</b>	<b>( 14)</b>	<b>483</b>		<b>483</b>

(en millions d'euros)	Dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Participations	( 1)		1	
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>( 1)</b>		<b>1</b>	

Les renseignements détaillés concernant les principales filiales et participations figurent en note 19.

La variation de l'exercice concerne la cession des titres de Sanofi Chimie à Sanofi Aventis Participations pour 13 millions d'euros et les titres de OHI et OHG pour 475 millions d'euros en rémunération de l'apport partiel d'actifs.

## Note 6/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 1113 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 1038 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	
	2021	2020
Matières premières, approv.	531	426
En cours de production de biens	2	5
Produits intermédiaires et finis	533	571
Marchandises	46	36
<b>Total</b>	<b>1 113</b>	<b>1 038</b>

Le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 69 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 65 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se ventile comme suit:

(en millions d'euros)	Dépréciations	
	2021	2020
Matières premières, approv.	( 15)	( 25)
En cours de production de biens		
Produits intermédiaires et finis	( 48)	( 34)
Marchandises	( 6)	( 6)
<b>Total</b>	<b>( 69)</b>	<b>( 65)</b>

## Note 7/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 266 148 864 euros. Il est composé de 16 634 304 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune.

Le capital social est détenu par Sanofi-Aventis Participations à 99,99%, et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat</b>	<b>266</b>	<b>157</b>	<b>( 377)</b>	<b>1 540</b>	<b>59</b>	<b>1 645</b>
Affectation du résultat 2020 aux réserves et aux reports à nouveau			417	( 417)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020 en numéraire				(1 198)		(1 198)
Autres mouvements		(75)		75	(13)	( 13)
Changement de méthodes (a)			17			17
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>				<b>900</b>		<b>900</b>
<b>Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat</b>	<b>266</b>	<b>82</b>	<b>57</b>	<b>900</b>	<b>46</b>	<b>1 351</b>

### a) Changement de méthode

L'impact des changements de méthodes relatifs aux passifs sociaux sur les capitaux propres de Sanofi Winthrop Industrie au 1er janvier 2021, s'est traduit par une augmentation de 17 millions d'euros.

## Note 8/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert (d)	Montants à la fin de l'exercice
<b>Provisions pour risques et charges :</b>						
Provisions pour risques divers (a)	106	32	( 14)	( 33)	( 5)	86
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (c)	133	15	( 1)	( 11)	( 33)	103
Provisions pour charges (b)	144	5	( 34)	( 31)	( 8)	76
<b>Total</b>	<b>383</b>	<b>52</b>	<b>( 49)</b>	<b>( 75)</b>	<b>( 46)</b>	<b>265</b>
<b>Dotations et reprises constatées par le résultat :</b>						
• Exploitation		39	( 20)	(27)		( 8)
• Financier						
• Exceptionnel		13	( 29)	( 48)		( 64)
<b>Total</b>		<b>52</b>	<b>( 49)</b>	<b>( 75)</b>		<b>( 72)</b>

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Provisions pour risques et charges :</b>				
Provisions pour risques divers	86	38	48	
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	103			103
Provisions pour charges	76	17	25	34
<b>Total</b>	<b>265</b>	<b>55</b>	<b>73</b>	<b>137</b>

a) Les provisions pour risques divers comprennent principalement les provisions pour risques généraux pour 42 millions d'euros, les risques liés à l'activité de l'alliance avec Regeneron pour 11 millions d'euros, et le risque de dévaluation de créances de Mersaco au Liban pour 9 millions d'euros.

b) Les provisions pour charges au 31 décembre 2021 se décomposent comme suit :

- Provisions pour restructuration pour 41 millions d'euros, dont 38 millions d'euros liés au plan de départs Play to Win ;
- Provisions pour médailles du travail pour 35 millions d'euros.

c) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière ;
- régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. A l'exception d'un seul, ces régimes ne sont plus ouverts aux nouveaux entrants (régimes fermés).

d) La diminution des transferts de provisions de 46 millions d'euros concerne l'apport partiel d'actif à OHI pour 34 millions d'euros et les passifs sociaux pour 12 millions d'euros (une diminution de 17 millions d'euros pour les changements de méthode et une augmentation de 5 millions d'euros pour reclassement des régimes sur-financés)

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

(en %)	2021	2020
• <b>Titres cotés sur un marché actif</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
· Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,29%	13,88%
· Instruments de capitaux propres	20,42%	12,33%
· Obligations et assimilés	38,11%	34,92%
· Immobilier		
· Dérivés		
· Matières premières		
· Autres	35,18%	38,87%
• <b>Autres titres</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
· Fonds d'investissement		
· Contrats d'assurance		
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2021	2020
· Taux d'actualisation	0,00% à 1,10%	0,0 % à 0,55 %
· Taux d'inflation	1,85% à 1,95%	1,45%
· Taux d'évolution des coûts médicaux	-	-
· Taux d'indexation des prestations de retraite	0 à 2,25%	0 % à 2,25 %
· Age de la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Winthrop Industrie du 31 décembre 2021 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2021	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2020
<b>Évaluation des engagements :</b>		
À l'ouverture	195	204
Montant imputé en report à nouveau suite au changement de méthode	( 31)	
Coût des services rendus	9	9
Coût des services passés		
Charge d'intérêt	1	2
Perte (gain) actuariel	( 11)	5
Réduction de régimes	6	( 16)
Liquidation de régimes		
Transferts inter entités	( 22)	
Prestations payées	( 14)	( 9)
Amendement de régimes		
<b>Montant des engagements à la clôture</b>	<b>133</b>	<b>195</b>
<b>Valeur de marché des actifs affectés aux plans :</b>		
À l'ouverture de l'exercice	48	56
Rendement réel des actifs des régimes	1	1
Contributions de l'employeur		
Prestations payées	( 14)	( 9)
<b>Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture</b>	<b>35</b>	<b>48</b>
<b>Montant net figurant au bilan :</b>		
Engagement net	98	147
Coûts des services passés non reconnus		
Gain (perte) actuariel non reconnu		( 14)
Reclassement de régimes sur-financés	5	
<b>Provision nette figurant au bilan</b>	<b>103</b>	<b>133</b>
<b>Charge de retraite de la période :</b>		
Coût des services	14	( 7)
Charge d'intérêts	1	1
Rendement attendu des actifs des régimes		
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des pertes (gains) actuariels	( 11)	2
Effet des réductions de régimes		
Transfert inter entités		
<b>Charge de retraite de la période</b>	<b>4</b>	<b>( 4)</b>

## Note 9/ Autres provisions et dépréciations

Elles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			Montants à la fin de l'exercice
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	
Provision pour investissement				
Amortissements dérogatoires	59	7	( 20)	46
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	10	3		13
Dépréciations titres de participations	1		( 1)	
Dépréciations des stocks	65	63	( 59)	69
Dépréciations clients	104	13		117
Autres provisions pour dépréciation	5	1	( 5)	1
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>87</b>	<b>( 85)</b>	<b>246</b>

Les dépréciations de stocks sont détaillées en Note 6.

Les provisions pour dépréciations clients correspondent principalement aux dépréciations des créances sur notre filiale Sanofi Aventis Venezuela pour 99 millions d'euros.

## Note 10/ Emprunts et dettes financières divers

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Groupe et associés	67	285
Autres		
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>285</b>

Les emprunts et dettes financières Groupe et associés correspondent à des comptes courants avec Sanofi SA pour 67 millions d'euros.

## Note 11/ État des créances et des dettes

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
<b>CREANCES</b>					
<b>Actif immobilisé :</b>					
Autres immobilisations financières	6		6		6
Prêts	3		3	1	2
<b>Actif circulant :</b>					
Clients et comptes rattachés	2 977	( 117)	2 860	2 860	
Autres actifs circulants	446	( 1)	445	445	
Comptes de régularisation	423		423	41	382
<b>Total</b>	<b>3 855</b>	<b>( 118)</b>	<b>3 737</b>	<b>3 347</b>	<b>390</b>
<b>DETTES</b>					
Emprunts et dettes financières divers	67		67	67	
Banques créditrices	1		1	1	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 983		3 983	3 983	
<b>Autres passifs circulants :</b>					
Dettes fiscales et sociales	150		150	150	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15		15	15	
Autres dettes	74		74	74	
Comptes de régularisation	2		2	2	
<b>Total</b>	<b>4 293</b>		<b>4 293</b>	<b>4 293</b>	<b>0</b>

## Note 12/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	209	
Autres créances		
Emprunts		
Dettes fournisseurs		1 522
Dettes sur immobilisations		
Dettes fiscales et sociales		117
Autres dettes		47

## Note 13/ Produits d'exploitation

### a) Chiffre d'affaires net

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		2021	2020
	<b>France</b>	<b>1 101</b>	<b>1 390</b>
	Ventes de marchandises	301	435
	Ventes de produits fabriqués	540	649
	Prestations de services	260	306
	<b>Export</b>	<b>12 684</b>	<b>10 447</b>
	Ventes de marchandises	5 110	4 690
	Ventes de produits fabriqués	7 571	5 861
	Prestations de services	3	( 104)
	<b>Total</b>	<b>13 785</b>	<b>11 837</b>

(en millions d'euros)		2021	2020
	<b>Tiers et CA Groupe mineur</b>	<b>594</b>	<b>655</b>
	France	212	228
	Export	382	427
	<b>Groupe (hors CA Groupe mineur)</b>	<b>13 191</b>	<b>11 682</b>
	France	889	1 162
	Export	12 302	10 020
	<b>Total</b>	<b>13 785</b>	<b>11 837</b>

### b) Autres produits et variations diverses

Les autres produits d'exploitations s'élèvent à 651 millions d'euros. Ceux-ci se décomposent principalement comme suit:

- Production stockée et immobilisée pour 20 millions d'euros ;
- Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour 131 millions d'euros ;
- Redevances perçues pour 428 millions d'euros (dont 426 millions d'euros auprès du Groupe) ;
- et produits divers pour 72 millions d'euros, dont 66 millions d'euros concernent le partenariat avec Regeneron.

## Note 14/ Résultat financier

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
<b>Produits/(Charges) financiers</b>	( 11)	( 14)
• dividendes (a)		
• autres intérêts et produits assimilés (b)	( 11)	( 14)
<b>Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations (c)</b>	1	3
<b>Profit /(Pertes) net de change</b>		
<b>Total</b>	<b>( 10)</b>	<b>( 11)</b>

(a) Pas de dividendes encaissés sur 2021.

(b) Les charges d'intérêts sont principalement constituées des intérêts sur comptes courants Groupe pour 9 millions d'euros .

(c) Reprise de provision sur les titres de Sanofi Chimie pour 1 million d'euros.

## Note 15/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
• de la reprise nette des dotations aux provisions réglementées	13	1
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges	33	( 75)
• de la reprise nette des dotations des provisions pour dépréciation des immobilisations		
• de la reprise nette des dotations aux amortissements des immobilisations	( 1)	( 3)
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations	1	
• autres produits et charges exceptionnels		693
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>616</b>

## Note 16/ Impôts sur les bénéfices

Le charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés propre à la société.

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Impôt sur les bénéfices	( 320)	( 549)
<b>Total</b>	<b>( 320)</b>	<b>( 549)</b>

Depuis le 1er janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 54 rue la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de 5 ans est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale. Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre 2021
<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :</b>	
• provisions pour risques et charges	2
• provisions et charges à payer - personnel	15
• autres	(161)
<b>Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)</b>	<b>( 144)</b>
<b>Total</b>	<b>( 144)</b>

### Note 17/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 4 436 personnes en 2021, contre 5 013 en 2020.

Catégories		2021	2020
<b>Contrats à durée indéterminée</b>		<b>4 059</b>	<b>4 657</b>
	Cadres	1 186	1 300
	Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	1 916	2 198
	Employés / ouvriers	957	1 159
<b>Contrats à durée déterminée</b>		<b>377</b>	<b>356</b>
<b>Total</b>		<b>4 436</b>	<b>5 013</b>

## Note 18/ Engagements hors bilan

### a) Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Cautions bancaires	5			5
Locations de longue durée	4	1		5
Achats et prestations irrévocables (a)	555	48		603
Acquisition d'immobilisations	26			26
Sur opérations de croissance externe			9	9
Achats donnés au joint-ventures (b)	65	268	350	683
<b>Total</b>	<b>655</b>	<b>317</b>	<b>359</b>	<b>1 331</b>

(a) Les engagements d'achats et prestations irrévocables concernent les commandes de biens, façonnage ou services effectuées auprès de fournisseurs hors Groupe et non encore réceptionnées.

(b) Les engagements d'achats donnés au joint-ventures concernent le contrat Lonza.

### b) Engagements reçus

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Autres engagements	5			5
<b>Total</b>	<b>5</b>			<b>5</b>

Les engagements à recevoir concernent le Projet Whitebear.

## Note 19/ Tableau des filiales et participations

### Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société

(en millions d'euros)	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Un an au plus	Plus d'un an
Valeur comptable brute des titres détenus	475			
Valeur comptable nette des titres détenus	475			
Montant des prêts et avances accordés <sup>(1)</sup>				
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes comptabilisés				

(1) Y compris avances de Trésorerie accordées aux Filiales.

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la Société Sanofi Winthrop Industrie :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société
				Brute	Nette					
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Filiales et participations détenues à plus de 10 %</b>										
<b>Filiales et participations françaises</b>										
Opella Healthcare International SAS	96	413	81.519	452	452			554	25	
Opella Healthcare Group SAS	0.8	14	81.519	23	23			2	(11)	

**Filiales et participations étrangères**

**Filiales et participations significatives détenues à moins de 10 %**  
**Filiales et participations françaises**

**Filiales et participations étrangères**

## **Note 20/ Autres éléments**

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Néant

### **PARTIES LIEES**

La société n'a pas conclu sur l'exercice de transactions avec les parties liées qui soient significatives ou qui n'aient pas été conclues à des conditions normales de marché avec des parties liées autres que des filiales qu'elle détient en totalité ou avec des sociétés soeurs détenues en totalité par la même société mère que Sanofi Winthrop Industrie.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Au regard de la situation actuelle entre la Russie et l'Ukraine, la société précise que son exposition économique et bilantielle à ces deux pays n'est pas très significative. Sanofi Winthrop Industrie a réalisé environ 375 millions d'euros de chiffre d'affaires en Russie.